

XXVIII  
TOURNOI INTERNATIONAL  
D'ESCRIME DE NEUFCHÂTEAU

CENTRE DU LAC ADEPS  
2 RUE CHERAVOIE  
6840 NEUFCHÂTEAU (BELGIQUE)  
HEBERGEMENT POSSIBLE AU CENTRE SPORTIF

19 – 20 SEPTEMBRE

2015

CIRCUIT NATIONAL OPEN CADET EPEE - FLEURET H&F  
2 TOURS DE POULE + ELIMINATION DIRECTE

CIRCUIT NATIONAL OPEN JUNIOR-SENIOR  
EPEE - FLEURET H&F

VIII EDITION DU CHALLENGE ORTRUN MORAIS



CERCLE D'ESCRIME DE NEUFCHÂTEAU

# XXVIII TOURNOI INTERNATIONAL NEUFCHÂTEAU

19 ET 20 SEPTEMBRE 2015

## PROGRAMME

*SAMEDI 19 SEPTEMBRE*

*CIRCUIT NATIONAL OPEN CADET H&F (1999-2000-2001)*

*MINIMES SURCLASSES AUTORISES (2002-2003)*

CATEGORIE	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Épée Cadet H*	08H30	08H45	09H00
Fleuret Cadet H*	08H30	08H45	09H00
Épée Cadet F*	10H30	10H45	11H00
Fleuret Cadet F*	12H30	12H45	13H00
Sabre Cadet H	13H30	13H45	14H00
Sabre Cadet F	13H30	13H45	14H00

\* Circuit National

RECOMPENSE AUX TROIS  
MEILLEUR(E)S MINIMES (2002-2003)  
SURCLASSE(E)S DANS CHAQUE  
CATEGORIE

*DIMANCHE 20 SEPTEMBRE*

*CIRCUIT NATIONAL OPEN JUNIOR-SENIOR H&F*

*COUPE DE LA FEDERATION*

*CHALLENGE ORTRUN MORAIS*

CATEGORIE	APPEL	SCRATCH	DEBUT
Épée Sénior H	08H30	08H45	09H00
Épée Sénior F	09H00	09H15	09H30
Fleuret Sénior H	11H00	11H15	11H30
Fleuret Sénior F	11H00	11H15	11H30

**Vente et réparation de matériel : La Salle d'Armes**  
**Restauration sur place**

# XXVIII TOURNOI INTERNATIONAL NEUFCHÂTEAU

19 ET 20 SEPTEMBRE 2015

## INSCRIPTIONS

DROIT D'INSCRIPTION : 12 €

Mme Valérie Laromiguière

7, chemin des Rwêches

6721 ANLIER (Belgique)

Tél. : (+32) (0)63 42 20 61

Fax. : (+32) (0)63 42 20 61

Portable : (+32) (0)473 92 60 32

Courriel : [valerie.laromiguiere@gmail.com](mailto:valerie.laromiguiere@gmail.com)  
[info@escrimeneufchateau.be](mailto:info@escrimeneufchateau.be)

Pour le mercredi 16 septembre 2015 au plus tard  
(23h59min59sec)

## HEBERGEMENT

HÉBERGEMENT POSSIBLE AU CENTRE DU LAC LE 18 ET/OU LE 19 SEPTEMBRE 2015

Tarif pour 1 nuit/personne (repas du soir et petit-déjeuner sportif inclus)

**35 euros**

Inscription : Clôture le mardi 8 septembre 2015

Hébergement possible si minimum 25 personnes inscrites !

*Seul le paiement complet confirme la réservation*

*(au plus tard le 17/09/15 sur le compte du cercle)*

Paiement complet sur le compte du Cercle d'escrime de Neufchâteau Asbl avec votre nom :

BNP Paribas Fortis : 001-6824653-03 IBAN:BE21 0016 8246 5303 ; BIC: GEBABEBB

Photos du bâtiment Adeps et renseignements sur les chambres :

<http://www.adeps.be/index.asp?m=page&i=394>

**Personne de contact (français) : Valérie Laromiguière - 00 32 (0) 473 92 60 32**

**Personne de contact (anglais) : Maile Anderson - 00 32 (0)63 45 75 73**

« Avec le soutien du SPW Infrasport »



# XXVIII TOURNOI INTERNATIONAL NEUFCHÂTEAU

19 ET 20 SEPTEMBRE 2015

## LICENCE ET REGLEMENT

- . L'épreuve se déroulera suivant le règlement de la FIE.
- . Les épreuves respecteront les formules et les classements de la coupe à laquelle elles appartiennent (circuit national cadet et coupe de la Fédération). Cependant, les organisateurs se réservent le droit de choisir la formule adéquate suivant le nombre de participants.
- . Être en possession d'une licence nationale ou internationale en ordre pour la saison sportive du tournoi.
- . L'organisateur décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de pertes ou de vols.
- . Les chaussures de ville et à talon sont interdites dans les salles de sport. Les personnes en disposant seront priées de les laisser à l'entrée des salles
- . Les animaux sont interdits dans le centre

## ARBITRAGE

- . Les Cercles présentant 3 tireurs inscrits pour la même arme ou 5 tireurs pour la journée sont priés de mettre un arbitre à la disposition des organisateurs ou de s'acquitter d'une amende de 150 €. À partir du 9<sup>e</sup> tireur inscrit, les cercles mettront deux arbitres à disposition de l'organisateur, 3 arbitres à partir de 15, l'amende pour défaut du 2<sup>e</sup> arbitre et suivant est fixée à 75 € par arbitre manquant. Dans le cas où le cercle n'aurait pas effectué le paiement, ce montant sera réclamé aux tireurs du cercle concerné avant leur participation au tournoi (compte ING N° 001-6824653-03 au nom du Cercle d'escrime de Neufchâteau).
- . Tous les arbitres de la compétition doivent être brevetés.
- . En cas de besoin, l'auto-arbitrage est autorisé dans les catégories sénior pour autant qu'il soit fait par des arbitres brevetés.
- . L'arbitre est à disposition du directoire technique tout au long de la journée dès la première catégorie où un tireur de son cercle est présent et ne peut quitter la compétition sans avoir reçu l'assentiment de ce même directoire.



## CHALLENGE ORTRUN MORAIS

### *Généralités*

Le Cercle d'Escrime de Neufchâteau a créé un challenge pour rendre hommage à Mme Ortrun Morais et perpétué ainsi sa passion de l'escrime. Elle fut présidente du cercle de 1990 à 2005. Nous tenons à remercier sa famille pour nous avoir permis de mettre sur pied ce challenge.

### *Article I*

Le Challenge Ortrun Morais se tiendra lors du Tournoi International de Neufchâteau. Notre tournoi est organisé chaque année. En principe, il se déroule le troisième weekend de septembre au Centre de Lac de Neufchâteau (Belgique).

### *Article II*

Le Challenge Ortrun-Morais récompensera les quatre catégories suivantes :

Épée Sénior Dame – Épée Sénior Homme – Fleuret Sénior Homme – Fleuret Sénior Dame

Le Challenge est ouvert à tous les tireurs et tireuses du monde entier en règle de licence auprès de leur fédération nationale et/ou internationale.

La présentation de la licence est obligatoire.

### *Article III*

Un trophée, représenté par une épée ou un fleuret, reproduction d'époque, est à gagner dans chaque catégorie. Le trophée reste la possession de l'organisateur sauf si les conditions de l'article 4 sont remplies.

### *Article IV*

Le tireur ou la tireuse ayant totalisé trois victoires dans un délai de cinq ans maximum à notre tournoi international annuel remportera le trophée correspondant à sa catégorie.

### *Article V*

Après avoir remporté le trophée suivant les conditions de l'article IV, l'athlète concerné verra son nombre de victoire remis à zéro dès l'année suivante.

### *Article VI*

En cas de contestation, le conseil d'administration du Cercle d'escrime de Neufchâteau est le seul compétent pour trancher tout litige

**LE PALMARÈS DU CHALLENGE EST VISIBLE SUR NOTRE SITE**